

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret du 5 juillet 2012 portant reconnaissance d'une fondation comme établissement d'utilité publique

NOR : *INTD1130183D*

Par décret en date du 5 juillet 2012 :

Est reconnue comme établissement d'utilité publique la fondation dite « Fondation Charles Nicolle », dont le siège est à Rouen (Seine-Maritime) ;

Sont approuvés les statuts (1) de cette fondation.

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du lieu du siège social.